

Communiqué de presse
**LE MYTHE DE L'ECOLE
ASEPTISEE**

Prise de position du SER - 7 juillet 2011

Le SER ne peut qu'exprimer une très forte inquiétude face à l'initiative « Ecole 2010 » dont les propositions se fondent sur le mythe de l'école aseptisée.

Le projet de loi soumis au peuple par le biais de l'initiative comporte en effet (art.15 et ss.) toute une série de procédures d'exclusions, de sélections, et de compartimentations des élèves qui est à l'opposé des valeurs humanistes et du principe d'éducabilité défendus par le SER et par tout professionnel responsable.

Le contre-projet proposé constitue par contre une avancée importante dans l'esprit de la coordination scolaire romande.

LE SER soutient pleinement la position de la SPV qui appelle les Vaudoises et les Vaudois à accepter la LEO et à rejeter cette initiative inique.

Le SER insiste sur le fait que :

- L'enseignement est chose complexe et sérieuse, assumée par de vrais professionnels. Vouloir constituer des classes véritablement homogènes est une chimère et constitue une disqualification affirmée de la pratique quotidienne et des compétences professionnelles.
- L'école n'est pas qu'un lieu de transmission des connaissances, elle est d'abord et surtout un lieu d'apprentissage de la vie et du vivre ensemble, un lieu de développement personnel, un lieu de libération et d'accomplissement, de collaboration et de prise de responsabilité qui exigent intégration et mixités sociale et intellectuelle.
- La profession d'enseignant est exigeante et responsable. Elle ne peut se laisser enfermer dans des prescriptions règlementaires doublées d'une « liberté pédagogique » (art. 52 Ecole 2010) sans « rendre compte », qui ouvrirait la porte à toutes les dérives possibles.
- Le travail des professionnels en place réalisé ces dernières années dans des conditions difficiles mérite reconnaissance et confiance plutôt que le constat catastrophique mis en exergue pour justifier les propositions de l'initiative.
- Si des investissements supplémentaires sont souhaitables dans l'éducation, c'est pour améliorer la formation des enseignants, dégager plus de moyens d'encadrement et de différenciation et non pour développer une usine à gaz plus fonctionnarisée et plus administrativement complexe qui nécessitera la construction de nombreux bâtiments scolaires (art.43b et 48 Ecole 2010).
- La volonté populaire suisse exprimée en 2006 dans le vote des articles constitutionnels de l'éducation devrait se concrétiser jusque dans les outils que se donne l'école harmonisée. Une acceptation de la loi proposée par Ecole 2010 placerait le canton de Vaud sur un piédestal peu envié par les autres systèmes scolaires.

Personnes de contact :

Georges Pasquier, président, 078 686 68 12
Jean-Marc Haller, secrétaire général, 076 441 99 14